



## ***Une femme anti avortement risque d'être élue présidente du Parlement Européen !***

Lors de la prochaine session plénière du Parlement européen, le 18 janvier, doit avoir lieu à bulletins secrets, l'élection de la ou du Président.e.

La personne pressentie pour remplir cette fonction est Roberta Metsola, eurodéputée maltaise PPE-droite, totalement opposée à l'avortement et même à la contraception. Pour se partager quelques autres postes à responsabilités les grands partis risquent de s'accommoder de cet état de fait.

Avec l'État d'Andorre et du Vatican, Malte appartient aux trois seuls états européens qui interdisent totalement l'avortement, même en cas de viol, d'inceste, de maladie du fœtus ou de danger pour la mère.

Le droit à l'avortement, le droit de disposer de son corps, le droit à la santé physique et psychique sont des droits fondamentaux pour les femmes

La Charte des Droits Fondamentaux de l'UE proclame : « *Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité* »

La dignité englobe le droit à l'intégrité de la personne, l'égalité comprend l'égalité femmes/ hommes, la solidarité implique la protection de la santé. Et cela implique le droit à l'avortement.

Si Roberta Metsola était élue, quel signal enverrait alors l'UE, elle qui critique le gouvernement polonais qui restreint de manière dramatique l'accès à l'avortement ?

Quel signal enverrait-elle pour les Européennes qui se battent pour leurs droits ?

Quel signal international enverrait-elle pour la liberté des femmes quand l'administration texane aux USA appelle à la délation de tout acte d'avortement et que la Cour suprême peut remettre en cause ce droit ?

Le signal serait que l'Union Européenne a des convictions à géométrie variable !

Rappelons qu'en 1979, la première présidente élue du PE, Simone Veil, avait porté, en 1975 à l'Assemblée nationale, la légalisation de l'avortement en France.

**Nos associations appellent solennellement les eurodéputé.es à respecter les droits des femmes, à appliquer les principes fondamentaux de l'UE et à s'opposer à l'élection de Roberta Metsola le 18 janvier 2022**

**Signature le collectif « Avortement Europe : les femmes décident »**

**Composé d'associations féministes ( dont Association Nationale des Centres d'IVG, Association Nationale des Sages Femmes Orthogénistes, Collectif National pour les Droits des Femmes, Collectif Tenon, Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et la Contraception, Marche Mondiale des Femmes, Planning Familial), de syndicats et de partis politiques de gauche et d'extrême gauche.**

**Contact presse : Danielle Gaudry : 06 60 95 50 77, Suzy Rojtman 06 61 83 12 56**